



Présents :

M. Lesigne, Vice-Président

D. Alquier, H. Baptiste, G. Barles, J. Bartzén-Sprauer, C. Belzung, P. Boissé, M. Caravanier, N. Cayrol, S. Chevalier, A. Clément, S. Crogiez-Pétrequin, M. de Ferrière, F. Degan, B. Haug, F. Lecaille, S. Lepeltier, D. Maurel, H. Maurel-Indart, S. Mougin, Ph. Roingard, Ph. Vendrix, J.-L. Yengue

Invités : J-C. Billaut, A. Gueiffier, I. Guillouet,

Excusés : C. Beaumont, A. Bousquet, T. Boulay L. Cailly, M. Desmedt, B. Foucher, Ph. Foucher, E. Fouquereau, D. Georgeault, P. Madrières, C. Manson, J.-P. Monge, J. Montharu, K. Noui, L. Séabra, S. Trapp, H. Watier



Emmanuel Lesigne ouvre la séance à 14h10

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales : CEPR, nouveau format de l'APR IA – annexe 1 – annexe 2
2. Etude des demandes d'accueil de chercheurs étrangers auprès du Studium
3. Thèse sur travaux (texte amendé) – annexe 3
4. Mention « félicitations du jury » suite aux soutenances de doctorat
5. PEDR : avis sur l'organisme qui étudie les candidatures
6. Commission consultative des doctorants contractuels (texte amendé) – annexe 4
7. Informations diverses
8. Conventions Formation-Recherche – annexe 5 - annexe 6 - annexe 7

1. Informations générales : CPER, nouveau format de l'APR IA – annexe 1 – annexe 2

Emmanuel Lesigne rappelle que le CPER (Contrat Plan Etat Région) organise des investissements conjoints de l'Etat et de la Région durant une période de six ans.

Le CPER 2015-2020 dont la version définitive sera signée en avril prochain, prévoit dans son volet recherche de financer sept projets à hauteur de 29,5 millions d'euros. Un budget prévisionnel est présenté aux membres de la commission recherche. L'origine des crédits par projet y est détaillée. L'engagement de l'Etat s'élèverait à 7 millions d'euros et celui des grands organismes de recherche à 7,76 millions, soit un total de 14,76 millions d'euros. L'autre moitié proviendrait de la Région.



La Région a annoncé qu'elle s'engageait à investir la même somme que dans le précédent contrat (2007-2013) soit 4,8 millions d'euros par an, répartie entre le CPER et l'appel à projet d'initiative académique (APR IA). La somme dédiée au CPER sera à hauteur de celle de l'Etat, le reste allant sur l'APR IA. Les subventions CPER devront exclusivement être consacrées à de l'équipement, sans possibilité de financer du fonctionnement ; les subventions APR IA devront principalement être consacrées à de l'investissement.

Sur les sept projets retenus dans le CPER, deux concernent plus particulièrement l'université de Tours. Il s'agit de BioPaTIC et de BIOMEDOC.

Pour l'APR IA, il reste donc potentiellement une enveloppe de 14 millions sur 6 ans. La phase de sélection des actions financées était gérée jusqu'ici par le PRES Centre Val de Loire. Avec la disparition programmée de cette structure, il va falloir créer une commission regroupant les universités d'Orléans et de Tours, ainsi que les six organismes de recherche présents dans la Région.

Il est rappelé que ces crédits ne sont pas fléchés sur des thématiques de recherche spécifiques. Le principe, plus souple, repose sur des actions de recherche portées par les unités.

La nouveauté, c'est que l'APR IA sera lancé tous les deux ans compte tenu d'une enveloppe divisée par deux par rapport à la période précédente.

Après cette présentation, un échange s'engage sur la pertinence de créer une nouvelle commission pour arbitrer les candidatures à l'APR IA au regard du fonctionnement du PRES Centre Val de Loire qui, selon certains membres de la commission recherche, ne permettait pas un travail concerté avec Orléans. Philippe Roingard propose de revoir la méthode de travail pour favoriser les travaux entre Orléans et Tours. L'idée d'un binôme composé d'un rapporteur orléanais et d'un rapporteur tourangeau pour étudier les dossiers, paraît être une solution qui fasse consensus. L'interrogation sur l'opportunité de faire appel à des expertises extérieures pour tous les dossiers est également soulevée. Chaque établissement pourrait être autorisé à réaliser une première sélection.

Emmanuel Lesigne précise que l'APR IA n'a pas pour but exclusif de mettre en place des projets communs entre Orléans et Tours, mais qu'il entend la demande de rétablir un débat entre les deux universités autour des projets soumis. Il transmettra ces demandes aux partenaires orléanais avec qui, il faudra élaborer une méthode de travail commune.

2. Etude des demandes d'accueil de chercheurs étrangers auprès du Studium

Pour mémoire, la venue d'un chercheur étranger de haut niveau pendant une période d'un an est une réelle opportunité pour l'unité de recherche accueillante. Emmanuel Lesigne souligne qu'aucune candidature n'a encore été déposée à ce jour et rappelle que la date limite de dépôt est fixée au 16 février 2015. Il invite les membres de la commission à faire de la publicité dans leurs unités sur cet appel à projet. Chaque année l'invitation d'un chercheur Studium coûte environs 80 k€. L'université de Tours finance une de ces années, quel que soit le nombre de chercheurs accueillis.

Marc de Ferrière évoque la difficulté à faire venir un chercheur de haut niveau sur une période aussi longue. Emmanuel Lesigne précise qu'une réflexion est en cours au sein du Studium pour faire passer cette durée de un an à six mois. D'autres hypothèses, comme le fractionnement des 12 mois sur quatre ans par période de trois mois, semblent également correspondre davantage à la situation.

Une demande de consortium a été déposée par Karl Matthias Wantzen pour financer une équipe de chercheurs internationaux qui se réunissent une fois par semestre pendant deux ans sur Tours autour de la chaire UNESCO Fleuves et Patrimoines.



Emmanuel Lesigne propose d'émettre un avis favorable à cette demande sachant qu'il s'agit d'un vote formel pour l'établissement puisque la procédure est complètement dématérialisée et ne requiert pas l'avis de l'université.



La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité.

3. Thèse sur travaux (texte amendé) – annexe 3

Lors de la séance précédente, une note sur la possibilité de faire une thèse sur travaux avait été soumise à l'avis de la commission recherche. Il s'agissait de clarifier la procédure dans le respect des règles usuelles. L'examen de cette note avait été repoussé à cause des questions relatives à la propriété intellectuelle. Les membres de la commission souhaitaient que cette question soit précisée puisqu'il s'agit de travaux réalisés avant l'inscription en thèse.

Le reste du texte avait été examiné favorablement. Emmanuel Lesigne propose donc de rajouter une phrase dans la partie 1 de la note sur la recevabilité du dossier du candidat : « Dans ce dossier de demande d'inscription le candidat devra préciser le cadre dans lequel ses travaux ont été réalisés, et assurer qu'ils ne sont pas tout ou partie attachés à la propriété intellectuelle d'un tiers. »

Un échange s'engage sur la faisabilité à s'assurer que les travaux réalisés par le candidat sont bien sa propriété à lui. Et, s'il présente des articles co-signés, il doit être capable de montrer sa contribution.

Il est finalement proposé aux membres de la commission de se prononcer sur l'ajout de la phrase suivante : « Dans ce dossier de demande d'inscription le candidat devra préciser le cadre dans lequel ses travaux ont été réalisés ».

Une autre discussion porte sur le montant des frais d'inscription à l'université pour cette procédure particulière. La proposition de droits d'inscription doublés est retenue, mais ne fait pas l'unanimité, en particulier du côté des élus étudiants.



La commission recherche émet un avis favorable à cette proposition.

Vote : 22 voix pour, 3 contre, 2 abstentions.

4. Mention « félicitations du jury » suite aux soutenances de doctorat

Lors de sa séance précédente, la commission recherche avait adopté une position, conformément aux souhaits des écoles doctorales. Il s'agissait pour les trois écoles du secteur « Santé, Sciences et Technologies » de ne plus attribuer la mention « très honorable avec les félicitations du jury » au moment de la délivrance du doctorat. Cette position n'engageait pas l'école doctorale « Sciences de l'Homme et de la Société ».

Le conseil d'administration n'a pas entériné cette décision invoquant le décret qui fonde le doctorat et qui stipule qu'en l'état il peut être fait le choix de ne plus attribuer une mention, mais ce choix doit être conforme à l'ensemble des écoles doctorales de l'établissement.

Emmanuel Lesigne ne souhaite pas faire une autre proposition. De nouvelles écoles doctorales, avec une politique commune, vont se mettre en place au sein de la ComUE dans 18 mois. D'ici là, il propose que les écoles doctorales donnent des recommandations à leurs jurys soit sur la non-pertinence de la mention « félicitations », soit sur son usage nécessairement modéré.



Emmanuel Lesigne indique aux membres de la commission que dans la convention avec la ville, il est question de décerner un prix de thèse de la ville de Tours. Cette idée s'inscrit dans les actions destinées à promouvoir le doctorat. Il faudra trouver les modalités pour sélectionner les thèses qui potentiellement peuvent être proposées. Un travail préalable des écoles doctorales sera nécessaire.

5. **PEDR : avis sur l'organisme qui étudie les candidatures**

La loi prévoit que les universités doivent prendre une décision sur le fait de continuer ou non à s'appuyer sur l'expertise de la commission nationale (émanation du CNU) pour l'examen des candidatures à la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche).



Après le rappel du contexte, la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition de recourir à l'instance nationale pour l'attribution de la PEDR.

6. **Commission consultative des doctorants contractuels (texte amendé) – annexe 4**

Les modalités de mise en place de cette commission avaient été discutées en commission recherche et validées par le conseil d'administration. Les élections organisées en décembre, faute de candidature, n'ont pas permis d'élire des représentants parmi les doctorants.

Le texte a été amendé et adopté par le CA le 26 janvier 2015 pour prévoir un tirage au sort en cas d'absence de candidature. La durée du mandat a été réduite de 3 à 2 ans comme le souhaitait initialement la commission recherche.

Des élections seront de nouveau organisées avant la fin de l'année.

7. **Informations diverses**

Calendrier des conseils académiques restreints :

Vendredi 13 mars 2015 – 9h

Mardi 14 avril 2015 – 11h

Lundi 1er juin 2015 – 10h

+ un en juillet à une date non définie encore.

La ComUE :

Le CA a voté favorablement la mise en place de l'université confédérale Léonard de Vinci en approuvant les statuts de la ComUE.

Les votes des universités de Poitiers et Orléans n'ont pas encore eu lieu. Les autres membres de la ComUE ont également donné un vote favorable.

ISITE :

Le dossier a été déposé le 21 janvier au ministère. Il s'agit d'un document de 70 pages qui sera communiqué à l'ensemble des membres du conseil et aux directeurs d'unité de recherche. Les dossiers présélectionnés seront connus au printemps. En cas de présélection, un dossier plus complet devra être transmis cet automne pour une décision définitive en janvier 2016.



8. **Conventions Formation-Recherche** – annexe 5 - annexe 6 - annexe 7

La commission recherche est amenée à donner un avis sur trois conventions Recherche – Formation qui ne présentent aucun engagement financier nouveau ou spécifique.

- Création - Convention formation - recherche Université d'Hiroshima, Faculté de Droit, Japon - U.F.R. DESS, Groupe d'Etudes et de Recherche sur la Coopération Internationale et Européenne (GERCIE) - Porteur: Abdelkhaleq Berramdane – annexe 5
- Création - Convention formation - recherche Université de Wolverhampton, Institut de Psychologie, Groupe de recherche – Cognition and Individual Differences, Royaume-Uni – U.F.R. Arts et Sciences Humaines, Laboratoire Psychologie des Ages de la Vie (PAV) - EA 2114 - Porteur: Véronique Salvano-Pardieu – annexe 6
- Création - Convention formation - recherche Ecole française de Rome, Italie - U.F.R. ASH, Centre Tourangeau d'Histoire et d'Etude des Sources (CeTHIS) - EA 6298 - Porteurs: Sylvie Crogiez-Pétrequin et Manuel Royo – annexe 7



La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité.

Emmanuel Lesigne lève la séance à 15h45.

